



REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE SAINT-HILARION
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 2/07/2026

Date de convocation : 27 juin 2026
Date d'affichage : 27 juin 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 12
Pouvoirs : 3
Nombre de conseillers votants : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 2 juillet à 19 heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué le 27 juin 2026, s'est réuni en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur GIACOMOTTO Antoine, Maire.

Etaient présents : GIACOMOTTO Antoine, ROUÉ Frédéric, MUREL Bernadette, DAUDRÉ-VIGNIER Philippe, HURGON Céline, LE MEUR Pierrette, BERTHIOT Gilles, HAMIDA Karim, HOUDAYER Magali, LAGANE Isabelle, RENARD Karine, SHAFIEIVAND Milad.

Etaient absents représentés :

CHARPENTIER Cédric donne pouvoir à SHAFIEIVAND Milad
BOUTOURIA Samir donne pouvoir à ROUÉ Frédéric
CHATEAU Gabrièle donne pouvoir à LE MEUR Pierrette

Etaient absents non représentés :

Secrétaire de séance : SHAFIEIVAND Milad

N°40-2026

Tarifs concessions cimetière

Vu l'article 2223-15 du Code Général des Collectivités Territoriales donnant au Conseil Municipal la compétence de fixer le montant du capital à verser pour obtenir une concession de cimetière ;

Monsieur le Maire indique que toutes les cases du columbarium sont actuellement occupées et qu'aucune n'est désormais disponible. Afin de répondre aux besoins des familles, il propose d'autoriser l'aménagement de concessions en pleine terre destinées à la pose de cavurnes, offrant ainsi une solution complémentaire pour la conservation des urnes funéraires.

Il propose également de réviser les tarifs des concessions du cimetière communal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Décide** de fixer les tarifs et la durée des concessions du cimetière à compter du 6 juillet 2026 :



	2025	2026
Concession -emplacement pleine terre ou caveau 30 ans – 2m ² -2 places	350 €	450 €
Concession -emplacement pleine terre ou caveau 50 ans- 2m ² -2 places	550 €	650 €
Concession -emplacement pleine terre pour cavurne 15 ans -0,95 m ² – 1 à 3 urnes	–	225 €
Concession -emplacement pleine terre pour cavurne 30 ans -0,95 m ² – 1 à 3 urnes	–	325 €
Concession columbarium 15 ans – 1 case – 2 urnes	650 €	650 €
Concession columbarium 30 ans – 1 case – 2 urnes	850 €	1 000 €
Usage du caveau provisoire	10 € par jour à partir du 10 ^{ème} jour	10 € par jour à partir du 10 ^{ème} jour

- **Dit** que les recettes seront inscrites au budget de la commune, article 70311.

Fait et délibéré en séance du 2 Juillet 2026

Pour extrait conforme

Le Maire,

Antoine GIACOMOTTO

Secrétaire de séance : SHAFIEIVAND Milad

